



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 14063

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les conséquences qu'entraîne l'autorisation accordée à la société Kodak-Pathe d'acheter deux des plus grands laboratoires français de traitement photographique. La société Kodak avait mis en avant l'importance des suppressions d'emplois si elle ne pouvait acquérir ces nouvelles unités et la consolidation de ses effectifs dans le cas contraire. Or, il s'avère que Kodak ne tient pas ses engagements. Des suppressions importantes d'emplois ont eu lieu ou sont en cours à Chalon-sur-Saône, à Marseille et à Sevran. À Bordeaux, Rennes et Nice, la filialisation entraîne plus de cent suppressions. Au total ce sont plus de quatre cent postes de travail qui sont supprimés. La direction ne semble d'ailleurs pas vouloir en rester là, d'autres menaces pèsent sur le reste du potentiel de Kodak. Aussi elle lui demande de faire connaître par quelles dispositions il entend obtenir de la société Kodak le respect de ses engagements et le maintien de ses activités sur les sites français existants.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14063

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2621